

Les élections générales

Il se pourrait que les Chambres se séparent... après le 14 juillet...

M. Challemand-Lacour

Le bruit de la retraite définitive de M. Challemand-Lacour...

Un banquet royaliste

On lit dans l'Union : « Nous rappeller à nos amis qu'un banquet royaliste... »

Les ambassadeurs malgaches

M. Jules Ferry a reçu hier après midi, les ambassadeurs malgaches...

Une affaire my et érieuse

Le Mot d'Ordre annonce que le prince de Savigny, sujet russe...

Une touchante preuve de patriotisme

Un certain nombre d'Arabes intéressés à Calvi la plupart par participation aux évènements insurrectionnels de 1871...

La condamnation de Louise Michel

Réunion de 150 anarchistes, hier, salle de la Reine Blanche...

Souviens-toi de Bonjean

An moment où a été prononcée, hier, la condamnation de Louise Michel...

Une souscription

L'Intransigeant ouvre une souscription au profit des accusés condamnés avant-hier par la cour d'assises de la Seine.

Un bon exemple

MM. les curés du département de l'Ailier, au nombre de 350, ont assigné, pour compléter la semaine précédente...

La France et le Saint-Siège

La Défense annonce qu'avant d'écrire à M. le président de la République...

La chapelle de Saint-Benoît Labre

On lit dans l'Univers : « Nous venons de remettre à la monnaie pour être adressée à Mgr Virili... »

Le marquis Teong

Nous croyons savoir qu'un moment de son départ pour Londres, le marquis Teong a écrit à M. le président du conseil...

Le choléra en Cochinchine

Le Japonais, arrivé le 22 au soir avec la maladie de Chine et qui avait été envoyé en France en quarantaine...

ETRANGER

Le choléra en Egypte

Damiette, 24 juin. Le bulletin de la mortalité accuse ce matin 10 morts, dont 11 attribués au choléra.

La Fièvre jaune au Mexique

New-York, 24 juin. Suivant des avis de la Vera Cruz, la fièvre jaune fait dans cette ville et les environs des ravages terribles...

M. de Blaszczak

Berlin, 24 juin. La Gazette de l'Allemagne du Nord constate que le prince de Blaszczak souffre d'un violent catarrhe gastrique...

UNE LETTRE DE MGR DELANNOY

MGR Delannoy, évêque d'Aire et de Dax, vient de donner connaissance à son clergé de la correspondance échangée entre lui et le ministre des cultes...

Mis d'abord en demeure, dit Sa Grandeur, par M. le ministre des cultes, à la date du 27 mars, et sans avoir reçu aucun autre avertissement préalable...

« Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous demander de quels actes et de quelles paroles ces prêtres sont accusés... »

« Un autre principe non moins incontestable, c'est que tout accusé a le droit de se défendre. Je ne puis donc frapper un prêtre sans l'avoir averti de ce qu'on lui reproche... »

« Je serais d'autant plus blâmable de m'en écarter dans l'espèce que les membres du clergé ne sont que trop exposés actuellement à être victimes de dénonciations fantomatiques... »

« J'espère donc, Monsieur le Ministre, que vous ne refuserez pas les éléments du débat contradictoire que je suis obligé de réclamer pour mes prêtres et qu'ils pourraient réclamer eux-mêmes comme un droit... »

« J'espère aussi que vous voudrez un words sursez jusqu'à ce qu'il soit démontré qu'ils ont mérités, aux mesures de rigueur dont ils sont menacés par la date fatale du 15 avril... »

« J'espère donc, Monsieur le Ministre, que vous ne refuserez pas les éléments du débat contradictoire que je suis obligé de réclamer pour mes prêtres et qu'ils pourraient réclamer eux-mêmes comme un droit... »

« J'espère aussi que vous voudrez un words sursez jusqu'à ce qu'il soit démontré qu'ils ont mérités, aux mesures de rigueur dont ils sont menacés par la date fatale du 15 avril... »

« J'espère donc, Monsieur le Ministre, que vous ne refuserez pas les éléments du débat contradictoire que je suis obligé de réclamer pour mes prêtres et qu'ils pourraient réclamer eux-mêmes comme un droit... »

« J'espère aussi que vous voudrez un words sursez jusqu'à ce qu'il soit démontré qu'ils ont mérités, aux mesures de rigueur dont ils sont menacés par la date fatale du 15 avril... »

« J'espère donc, Monsieur le Ministre, que vous ne refuserez pas les éléments du débat contradictoire que je suis obligé de réclamer pour mes prêtres et qu'ils pourraient réclamer eux-mêmes comme un droit... »

« J'espère aussi que vous voudrez un words sursez jusqu'à ce qu'il soit démontré qu'ils ont mérités, aux mesures de rigueur dont ils sont menacés par la date fatale du 15 avril... »

« J'espère donc, Monsieur le Ministre, que vous ne refuserez pas les éléments du débat contradictoire que je suis obligé de réclamer pour mes prêtres et qu'ils pourraient réclamer eux-mêmes comme un droit... »

« J'espère aussi que vous voudrez un words sursez jusqu'à ce qu'il soit démontré qu'ils ont mérités, aux mesures de rigueur dont ils sont menacés par la date fatale du 15 avril... »

« J'espère donc, Monsieur le Ministre, que vous ne refuserez pas les éléments du débat contradictoire que je suis obligé de réclamer pour mes prêtres et qu'ils pourraient réclamer eux-mêmes comme un droit... »

« J'espère aussi que vous voudrez un words sursez jusqu'à ce qu'il soit démontré qu'ils ont mérités, aux mesures de rigueur dont ils sont menacés par la date fatale du 15 avril... »

« J'espère donc, Monsieur le Ministre, que vous ne refuserez pas les éléments du débat contradictoire que je suis obligé de réclamer pour mes prêtres et qu'ils pourraient réclamer eux-mêmes comme un droit... »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA CAISSE D'ÉPARGNE. — Le bulletin des opérations de la Caisse d'épargne de Roubaix, qui avait toujours été jusqu'ici régulièrement publié chaque mardi, ne nous est plus communiqué depuis trois semaines.

Elle ne pouvait manquer d'alarmer les déposants, déjà très-émus par les incidents de l'exercice et par les déclarations si malheureuses du ministre des finances.

Aussi les demandes en remboursement ont-elles été, dimanche, plus nombreuses encore que les semaines précédentes.

Les abords de la Justice de Paix, où se tiennent, le dimanche matin, les administrateurs de service et les employés de la Caisse d'épargne, étaient encombrés de fonctionnaires.

A onze heures, on a compris qu'il était impossible de donner satisfaction à tous et on s'est déterminé à fermer les portes.

On a remboursé seulement ceux qui avaient averti l'Administration à l'avance. Nous voulons espérer qu'on ne cachera pas plus longtemps la situation exacte de notre Caisse d'épargne.

Sept-honorables administrateurs n'ont pas à se préoccuper de ce qui s'est passé dans d'autres villes; ils ne sont pas responsables des fautes et des maladroites du Gouvernement.

Mais ils doivent la vérité au public et ils ne refuseront pas de la lui donner quelle qu'elle soit.

LA MORT DE M. ACHILLE DEFRENE. — Aujourdhui, au Tribunal de commerce, M. Droulers-Provost, juge-président, a ouvert l'audience par les paroles suivantes : « Messieurs, le mort vient de frapper dans nos rangs un coup bien cruel... »

« Je suis interpellé de tous mes collègues et apportant ici l'expression de nos vifs regrets et de notre douleur... »

« Le Tribunal en deuil ne saurait s'écarter de son devoir; toutes les affaires portées au rôle sont remises d'office à huitaine. L'audience est levée. »

M. Hindre, au nom de la Compagnie des agrés, dont il est le président, a exprimé au Tribunal toute la part que les confrères et lui éprouvent au deuil qui vient de frapper le Tribunal de commerce de Roubaix.

L'audience, ouverte à trois heures 25 minutes, a été levée à trois heures et demie.

LA FÊTE AU PROFIT DES ÉCOLES LIBRES. — Le décompte des résultats de la fête au profit des écoles libres n'est pas encore entièrement établi par francs et centimes; mais on peut assurer que doré et déjà, la recette atteint le chiffre de 100 francs.

Un anonyme, qui n'a pu assister à la fête des Ecoles douées chez M. Pierre Cateau, nous a remis vingt francs au profit de l'œuvre.

LES VOTES DE M. A. SCRÉPEL. — Dans la séance du samedi 23 juin, M. A. Scrépel a voté : pour la demande d'annulation de l'élection de M. Calla dans le seizième arrondissement de Paris; — 2° n'a pas pris part au vote dans le scrutin sur les conclusions du rapport fait au nom de ses bureaux sur l'élection de M. Calla dans le seizième arrondissement de Paris; — 3° pour le projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 625,000 fr. au ministre des finances, sur le budget ordinaire de l'exercice 1883, pour le dérasement des fortifications déclassées de Calais.

SABREURS-POMPIERS. — Le tir à la carabine qui devait avoir lieu dans la cour de l'Hôtel des Pompiers, le jour de la fête de la saint Mamert, et qui avait été remis par suite du mauvais temps, a été donné dimanche après midi.

Voici les résultats : Pierre Villain, 10 points; — Béla ballé : Emilia Watteau, 8 points; — Hnat nombre : Jean Seynave, 5 points; — Camille Tillet, 4, 5 points; — Drocou, 7, 5 points; — A. Argelles, 6, 4 points; — Ferdinand Sli, 7, 4 points; — Louis Delannoy, 8, 4 points; — Alphose Hubert, 9, 4 points; — Edouard Smilner, 10, 4 points; — François Calot, 11, 4 points.

Le prix de surprise a été partagé entre quatre tireurs ayant fait chacun 3 points.

LES DÉPARTS TÉLÉGRAPHIQUES. — M. le Président de la Chambre de commerce a reçu la lettre suivante de l'Administration des télégraphes : « Lille, le 21 juin 1883. Monsieur le président, plusieurs négociants de Roubaix, qui ont des honoraires dans la localité se font adresser leurs télégrammes sans autre indication dans l'adresse que leur nom seul.

« Dans ces conditions, la remise des télégrammes n'est pas assurée, et il peut souvent y avoir préjudice des confusions regrettables qui m'inquiète d'éviter. « A cet effet, il a été recommandé au bureau télégraphique de Roubaix d'observer rigoureusement, dans tous les cas où l'identité du destinataire est douteuse, les règles établies par la convention de Londres du 24 juillet 1875, en ce qui concerne le service international, et par le décret du 15 avril 1881, en ce qui concerne le service intérieur. « Ces règles, sur lesquelles j'ai l'honneur d'appeler votre attention, sont les suivantes : « L'adresse des télégrammes privés doit toujours être telle que la remise au destinataire puisse avoir lieu sans recherches ni demandes de renseignements. « Elle doit comprendre, pour les grandes villes, la mention de la rue et du numéro, ou, à défaut de l'indication, celle de la profession du destinataire ou autres analogues. « Dans tous les cas, l'expéditeur supplée les conséquences de l'insuffisance de l'adresse. « Lorsqu'un télégramme ne peut pas être remis, par suite d'insuffisance ou d'erreur dans l'adresse, le bureau d'origine avertit le bureau d'origine en avis de service dans la forme suivante : «... (date et adresse taxativement conformes à celles qui ont été reçues) inconnu. « Il est résulté donc pour les négociants qui portent un nom commun à d'autres personnes, que celle qui est la notoriété doit être indiquée, l'obligation d'ajouter à ce nom soit un prénom, soit une indication professionnelle.

Cette mesure a pour conséquence d'allonger le temps de télégramme, ce qui n'est pas sans inconvénient, surtout pour les correspondances étrangères tardées au mot, suivant un tarif élevé. Pour y remédier, la convention et le décret précités admettent des adresses abrégées ou convenues.

« Les bureaux télégraphiques sont autorisés à assurer la remise à domicile des télégrammes intérieurs ou internationaux reçus avec une adresse abrégée ou convenue, à la charge par l'expéditeur de verser d'avance, à titre d'abonnement, une taxe de 40 francs par an, couvrant le premier trimestre de chaque année, ou de 20 francs par semestre indivisible du 1er janvier au 31 juillet de chaque année.

« Il est recommandé d'adresser aux bureaux d'accorder toute latitude au public pour la rédaction des adresses abrégées ou convenues, sans exclusion des expressions contraires à l'usage de la langue et sous réserve de n'employer que 15 lettres par mot pour la correspondance intérieure ou européenne, 10 lettres par mot pour la correspondance extra-européenne.

« Je vous serais obligé, Monsieur le Président, de bien vouloir porter les règles ci-dessus à la connaissance des négociants intéressés, sous la forme et dans la mesure qui vous paraîtront les plus convenables. « Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée, « Le Directeur des Postes et Télégraphes du Nord, « L. MERY. »

LA CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS RETRAITÉS organise un grand bal de nuit pour le samedi 14 juillet, au bénéfice de ses membres nécessiteux, dans les jardins de la Brasserie centrale rue Neuve.

Le prix d'entrée est fixé à 50 centimes.

LA RUE DE LA GARE. — Ce matin, on a commencé les travaux de pavage de la chaussée de la rue de la Gare.

LE CERCLE DE L'INDUSTRIE a tenu son assemblée générale extraordinaire samedi soir, à huit heures, pour l'élection de son bureau.

Il n'y a eu qu'un seul scrutin. Trois commissaires nouveaux ont été adjoints à l'ancienne commission, dont le mandat, qui expirait le 21 juin, a été renouvelé.

CONCOURS COLOMBOPHILES. — Voici la liste des concours colombophiles qui auront lieu le 1er juillet à Roubaix et dans les environs. Wattrelos, Association, Orell — Roubaix, Fédération, Orell — Roubaix, Union Fédérale, Blois — Lille, Fédération, Longueau — Tourcoing, Fédération, Orell — Faches, L'Espérance, Blois — Arzin, Hérédité, Paris — Sedan, La Solidarité, Angoulême — Lys-lez-Lannoy, chez Delattre, Orellans, 60 fr. prix d'honneur.

LA DUCASSE DU « JEAN-GHISLAIN ». — C'était hier dimanche la ducasse annuelle du « Jean-Ghislain ». Comme chaque année, il y a eu foule.

Un garçon de 15 ans, Cyrille Couplet a profité de cette affluence pour dérober un porte-monnaie à une jeune fille. Le voleur a été arrêté.

LES VITROGÈNES DE DIMANCHE. — Les vitrognés se chargent de fournir le lundi d'abondantes chroniques. Parmi les nombreuses contraventions et arrestations opérées hier, nous signalerons les suivantes : Rue des Longues-Haies, un domestique, Pierre Mahaye, a été battu par un ouvrier rattacheur François Pissick; ce dernier a été l'objet d'un procès verbal.

Rue de Moutreaux, un certain Louis Deschamps a violemment frappé la nommée Camille Le Pers.

Jacques Ste-Ellizabeth un ouvrier tisserand, Jacques Demeyer a injurié un cabaretier qui ne voulait pas lui servir de consommation.

Rue Docteurs, François Sprigalie, également tisserand, a jeté le contenu de son verre à la figure d'une cabaretière.

LA RUE DE L'ALOUETTE est mise en émoi depuis quelques jours par un étrange rumeur. On raconte qu'une vieille femme « a fait un tour » sur les enfants d'un cabaretier. L'un de ces deux enfants est mort ce matin, un autre est en proie à de continuelles convulsions. Aussi les commissaires vont-ils leur train. Les commissaires et les parents des enfants sont tout à fait convaincus que leur sort a été jeté sur la maison; ce matin, le père a fait une scène qui a causé, pendant plus d'une heure, un nombreux rassemblement dans la maison.

On le voit, les vieilles superstitions existent toujours; dans une seule rue des centaines de personnes croient aux sortilèges. Quand donc ces bonnes gens secourront-ils une bonne fois tous ces sottis préjugés ?

TOURCOING

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. l'abbé Christy, vicaire au Blanc-Sauvage, vient d'être nommé à la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes, à Tourcoing.

M. l'abbé Christy est Tourquennois; il appartient à une honorable famille de notre ville; sa nomination a été accueillie comme une bonne nouvelle.

ACTE DE COURAGE. — Hier dimanche, la voiture de M. Auguste Thierbigen, marchand de lait, habitant rue de la Haute Voie, stationnait attelée de son cheval, sur la place Saint-Jacques.

« C'était à coup le roulement de deux tambours se fit entendre. Le cheval eut peur, sa cabra et devint furieux. L'agent l'aurait pris en course rapide lorsque l'agent Floris Cateau se jeta courageusement au-devant de lui et parvint à le maîtriser. « C'était le moment du marché sur la place Saint-Jacques; c'était aussi l'heure à laquelle de nombreux enfants se rendaient à l'église Saint-Jacques pour y entendre la messe; un malheur était imminent. Il n'a manqué qu'un seul dévotement de Floris Cateau.

Dans cette lutte le brave agent a en le poignet foulé. Les templiers de cet acte vraiment digne d'éloge, nous présentons à leur autorité des félicitations publiques; nous vous remercions d'avant plus volontiers de ce légitime désir que nous avons en plusieurs fois déjà à signaler le zèle et le courage de M. Floris Cateau.

MONT-SUBITE. — Samedi, à vers six heures du soir, Désiré Deschamps, fleur chez M. Camille Dervaux, ne notait son métier. Tout à coup, portant la main à sa poitrine, il dit à ses collègues : « Voilà encore mon mal d'estomac qui me reprend. Et il s'affaissa aussitôt. Relevé immédiatement, on le porta dans la maison et on l'empressa de le frictionner. Hélas ! ce fut inutilement. « M. le docteur Mahieu, qu'on avait fait prévenir en toute hâte, ne put à son arrivée, constater la mort. Il l'attribue à la rupture d'un anévrysme. « Le défunt était célibataire et âgé de 43 ans. Il habitait avec un de ses frères, rue de Paris.

Voici les noms des vainqueurs : 1er prix, Charles Marchand, Lœquain. — 2e, Paul Grasson, Hallain. — 3e, Lucien Muller, Croix. — 4e, Alphonse Derache, Marquette. — 5e, Louis Delemaire, Moutreaux. — 6e, Pierre Loridan, Moutreaux.

Surprises. — 1re, André Housse, Moutreaux. — 2e, Charles Gollis, Wattrelos. — 3e, Henri Lebrun, Bouches. — 4e, Paul Guillaud, Maréchal. — 5e, Emile Dhalin, Moutreaux. — 6e, Jaïs Caré, Wattrelos.

Un deuxième carrousel aura lieu ce soir dans la même commune.

Dimanche après-midi, le nommé Merlot, qui avait été arrêté il y a quelques mois comme inculpé dans l'affaire de Maréchal-Barcel, et qui avait été ensuite relâché, est entré dans une violente colère en retrouvant le garde-champêtre qui avait opéré son arrestation. Il s'est mis à l'insulter et essaya de le frapper. Procès-verbal a été dressé contre Merlot.

Ce matin, un autre individu, nommé Delefortie, en état d'ivresse a cherché querelle au garde-champêtre qui lui avait fait des observations au sujet d'une rixe qu'il avait eue avec un ouvrier de ferme. Delefortie a été arrêté, après avoir opposé une énergique résistance.

LILLE

SUSPENSION DE PAIEMENTS

Le passif de la maison d'Haubourdin qui a suspendu ses paiements s'élevait dit-on à 2 millions.

« Si l'on en croit les bruits qui circulent, cet affaire se compliquerait d'escroquerie. Quatre jours avant la suspension de ses paiements, l'industriel en question se présentait, dit-on, dans une maison de banque de Lille, demandant 20,000 fr. et promettant une couverture en papier pour le lendemain. Trois jours s'écoulèrent et le banquier ne voyant rien venir écrivit à l'industriel qui accourut immédiatement, disant que les effets qu'il attendait ne lui viendraient que le lendemain, qu'il ferait d'ailleurs une très importante remise, et il demandait de nouveau 6,000 fr. qui lui furent accordés.

Or, le lendemain, au lieu de la remise promise, le banquier recevait une lettre le convoquant à la réunion des créanciers.

LE CRIME DE PÉRUWELZ

La femme Ekmaer qui disait n'avoir été arrêtée que pour l'arrestation de son mari dont elle ignorait d'ailleurs la présence à Lille, n'a plus allé coucher une seule fois chez elle depuis mardi jour de l'arrestation. Elle avait été avertie à mots couverts par une carte postale sans signature.

La femme Ekmaer se disait veuve et menait une vie très régulière. Mais depuis l'arrivée à Lille de son mari, c'est à dire depuis trois semaines, chaque soir qu'elle va aux locaux de la maison étaient couchés, un homme montait à sa chambre sans chausures et pendant une longue partie de la nuit les locaux demeurant sur le même palier et dont la chambre n'était séparée que par un cloison, entendait des chuchotements et des conversations à voix basse.

Les déclarations d'Ekmaer et de sa femme sont donc fausses sur plusieurs points.

NORD

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD se sont répartis comme suit, dans la séance du samedi 23 juin : 1° Dans le scrutin sur la demande d'enquête sur l'élection de M. Calla dans le seizième arrondissement de Paris : Ont voté pour : MM. Girard, Scrépel.

Ont voté contre : MM. Bergerot, Brames, Desmontiers, Debuchy, Giroud, Guillaume, Pierre Legrand, de Marcère, Outters, Pichon, des Rotours, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bernard, Scrépel, Bernard, Masure.

La Chambre a adopté. Dans le scrutin sur le projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 625,000 francs au ministre des finances sur le budget ordinaire de l'exercice 1883 pour le dérasement des fortifications déclassées de Calais : Ont voté pour : MM. Bergerot, Bernard, Girard, Debuchy, Desmontiers, Girard, Giroud, Guillaume, Pierre Legrand, de Marcère, Outters, Pichon, des Rotours, Scrépel, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bernard, Masure.

La Chambre a adopté. Dans le scrutin sur le projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 625,000 francs au ministre des finances sur le budget ordinaire de l'exercice 1883 pour le dérasement des fortifications déclassées de Calais : Ont voté pour : MM. Bergerot, Bernard, Girard, Debuchy, Desmontiers, Girard, Giroud, Guillaume, Pierre Legrand, de Marcère, Outters, Pichon, des Rotours, Scrépel, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bernard, Masure.

La Chambre a adopté. Dans le scrutin sur le projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 625,000 francs au ministre des finances sur le budget ordinaire de l'exercice 1883 pour le dérasement des fortifications déclassées de Calais : Ont voté pour : MM. Bergerot, Bernard, Girard, Debuchy, Desmontiers, Girard, Giroud, Guillaume, Pierre Legrand, de Marcère, Outters, Pichon, des Rotours, Scrépel, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bernard, Masure.

La Chambre a adopté. Dans le scrutin sur le projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 625,000 francs au ministre des finances sur le budget ordinaire de l'exercice 1883 pour le dérasement des fortifications déclassées de Calais : Ont voté pour : MM. Bergerot, Bernard, Girard, Debuchy, Desmontiers, Girard, Giroud, Guillaume, Pierre Legrand, de Marcère, Outters, Pichon, des Rotours, Scrépel, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bernard, Masure.

PAS-DE-CALAIS

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS se sont répartis comme suit, dans la séance du samedi 23 juin : 1° Dans le scrutin sur la demande d'enquête sur l'élection de M. Calla dans le seizième arrondissement de Paris : Ont voté pour : MM. Anstret, Bouilliez-Beides, Despres, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot.

Dans le scrutin sur les conclusions du rapport fait au nom du 6e bureau sur l'élection de M. Calla dans le 16e arrondissement de Paris. Ont voté pour : MM. Anstret, Bouilliez-Beides, Despres, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot.

La Chambre a adopté. Dans le scrutin sur le projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 625,000 francs au ministre des finances sur le budget ordinaire de l'exercice 1883 pour le dérasement des fortifications déclassées de Calais : Ont voté pour : MM. Anstret, Bouilliez-Beides, Despres, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot.

N'ont pas pris part au vote : MM. Anstret, Bouilliez-Beides, Despres, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot.

La Chambre a adopté. Dans le scrutin sur le projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 625,000 francs au ministre des finances sur le budget ordinaire de l'exercice 1883 pour le dérasement des fortifications déclassées de Calais : Ont voté pour : MM. Anstret, Bouilliez-Beides, Despres, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot.

N'ont pas pris part au vote : MM. Anstret, Bouilliez-Beides, Despres, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot.

La Chambre a adopté. Dans le scrutin sur le projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 625,000 francs au ministre des finances sur le budget ordinaire de l'exercice 1883 pour le dérasement des fortifications déclassées de Calais : Ont voté pour : MM. Anstret, Bouilliez-Beides, Despres, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot.

N'ont pas pris part au vote : MM. Anstret, Bouilliez-Beides, Despres, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot.

La Chambre a adopté. Dans le scrutin sur le projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 625,000 francs au ministre des finances sur le budget ordinaire de l'exercice 1883 pour le dérasement des fortifications déclassées de Calais : Ont voté pour : MM. Anstret, Bouilliez-Beides, Despres, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot.

N'ont pas pris part au vote : MM. Anstret, Bouilliez-Beides, Despres, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot.

La Chambre a adopté. Dans le scrutin sur le projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 625,000 francs au ministre des finances sur le budget ordinaire de l'exercice 1883 pour le dérasement des fortifications déclassées de Calais : Ont voté pour : MM. Anstret, Bouilliez-Beides, Despres, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot.

N'ont pas pris part au vote : MM. Anstret, Bouilliez-Beides, Despres, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot.

La Chambre a adopté. Dans le scrutin sur le projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 625,000 francs au ministre des finances sur le budget ordinaire de l'exercice 1883 pour le dérasement des fortifications déclassées de Calais : Ont voté pour : MM. Anstret, Bouilliez-Beides, Despres, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot.

N'ont pas pris part au vote : MM. Anstret, Bouilliez-Beides, Despres, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot.

La Chambre a adopté. Dans le scrutin sur le projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 625,000 francs au ministre des finances sur le budget ordinaire de l'exercice 1883 pour le dérasement des fortifications déclassées de Calais : Ont voté pour : MM. Anstret, Bouilliez-Beides, Despres, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot.

N'ont pas pris part au vote : MM. Anstret, Bouilliez-Beides, Despres, Fanien, Florent-Lefebvre, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot.

La Chambre a adopté. Dans le scrutin sur le projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 625,000 francs au ministre des finances sur le budget ordinaire de l